



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2023 A
19H

Convocation du 18 octobre 2023

Présents : MM. Christian Lavalette, Christophe Boutet, Mmes Marie-Paule Guéry, Magalie Dubroca, M. Eric Chassériaud, Mmes Barbara Cornell, MM Jean-Yves Baudrit, Quentin Richard.

Excusés : MM. Aymeric Lhéritaud, Mme Gyslaine Guigné.

Secrétaire : M Quentin Richard.

Pouvoir : Néant.

Ordre du jour :

- Ateliers municipaux :
 - Retrait d'avenants et création d'un programme « sanitaires publics »
 - Mission de maîtrise d'œuvre complémentaire.
- Institution de principe d'un régime indemnitaire.
- Attribution de la prime de pouvoir d'achat.
- Fixation d'un taux horaire de taille de haie.
- Indemnités des élus – modification du mode de calcul.
- Rapport de qualité pour la qualité du service de l'eau.
- Compte rendu de la commission voirie.
- Tour de table.

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Ateliers municipaux - retrait d'avenants et création d'un programme « sanitaires publics » - mission de maîtrise d'œuvre complémentaire.

Monsieur le Maire informe que la préfecture a demandé le retrait de l'avenant n°1 de l'entreprise Maître car il représente un pourcentage supérieur aux 15 % du marché de base de ce lot.

Faire appel à un autre prestataire n'aurait pas été compatible et aurait pu coûter plus cher.

Il est décidé de ne pas retirer cet avenant.

Le conseil municipal décide de résilier les avenants n°1 des lots 7,8,9,10 car les travaux visés par les-dits avenants ne portaient pas sur la construction de l'atelier mais sur l'aménagement de toilettes publiques, objet d'une opération distincte. Une opération sanitaire publique sera créée.

Un projet de contrat de maître d'œuvre va être demandé à l'architecte.

Institution de principe d'un régime indemnitaire.

Il est décidé l'institution de principe d'un régime indemnitaire. Un projet de délibération de cadre général sera envoyé au centre de gestion pour avis.

Attribution de la prime de pouvoir d'achat.

Monsieur le Maire informe que l'Etat a institué une prime de pouvoir d'achat et donne la possibilité aux collectivités de fixer un montant de 0 à 800 €.

Le conseil municipal décide d'attribuer une prime de 800 € par agent, sur la base d'un temps complet.

Fixation d'un taux horaire de taille de haie.

Messieurs Eric Chassériaud et Tony Sarrazin ont fait le tour des haies de la commune, il s'avère certaines haies débordent sur le domaine communal.

Le conseil municipal décide de fixer un tarif de 80 € de l'heure pour leur taille.

Indemnités des élus – modification du mode de calcul.

Monsieur le Maire informe que l'indemnité des élus est fixée sur un indice et que sur la délibération, il a été porté un montant.

Une nouvelle délibération mentionnant l'indice de calcul des indemnités des élus sera prise avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Rapport de qualité pour la qualité du service de l'eau.

Ce rapport a été envoyé par courriels aux élus.

Compte rendu de la commission voirie.

Monsieur Christophe Boutet a rendez-vous avec Monsieur Guément le 21 novembre. Il a demandé un devis de réactualisation auprès du Syndicat de la Voirie.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux de voirie est de 30 000 € et 10 000 € pour le point à temps.

Cf : compte rendu de la commission voirie en annexe.

Tour de table.

- Monsieur le Maire informe :
 - Le joug de la cloche de l'église sera posé le 6 novembre.
 - Information concernant la traverse de Figers : c'est à la commune de solliciter les concessionnaires.

- Madame Marie-Paule Guéry informe :

- La fin des inscriptions pour le repas des aînés est fixée au 3 novembre.
- Le robinet du cimetière est à changer.

- Le pot des nouveaux habitants aura lieu le vendredi 1^{er} décembre à 19 heures à la mairie.
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 12 janvier.
- Monsieur Eric Chasseriaud indique que des pierres ont été déposés sur le terrain de l'Association foncière à Rouchave. Il a été demandé que les bambous bordant la propriété de Monsieur et Madame Hardy soient coupés.
- Madame Barbara Cornell informe qu'un cinéma en plein air, dans le cadre des estivales a été demandé à l'été 2024.
Elle propose de solliciter les anciens ou toute autre personne qui possèdent des photos ou documents dans le cadre de l'opération « mémoire ».
Une première réunion mémoire aura lieu le 5 décembre à 18 h 30 à la mairie.

La prochaine réunion est fixée au mardi 21 novembre 2023 à 19 heures.

Le Maire,

Christian Lavalette.